AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Procédure adaptée pour services spécifiques

Département de publication : 34
Type de marché : FOURNITURES & SERVICES

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)
Mme la Présidente du SYMBO
283 Boulevard de la Démocratie
34130 MAUGUIO e-mail : secretariat@symbo.fr

Type d'organisme : Autorité régionale ou locale

OBJET DU MARCHE

Intitulé : Sensibilisation des scolaires au risque inondation sur le bassin versant de l'étang de l'Or – Prestations d'animations pédagogiques

Type de marché : Marché public de services

L'accord-cadre porte sur la réalisation d'animations pédagogiques dans les établissements scolaires du bassin versant de l'étang de l'Or. Les prestations seront réalisées dans le cadre du PAPI 3 du bassin de l'Or 2026-2032.

Lieu d'exécution : Bassin versant de l'étang de l'Or (composé d'un territoire de 39 communes dans le département de l'Hérault).

L'avis concerne : Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire exécuté par bons de commande, passé selon une procédure adaptée pour des services spécifiques, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1, 3° du Code de la commande publique.

Les bons de commande seront notifiés par le Pouvoir Adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : **N°2026M300**

La présente consultation est passée selon les dispositions de la procédure adaptée en application des articles L2123-1, R2123-1 et R2123-4 à R2123-6 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un marché public à bons de commande, conclu pour l'année scolaire 2026/2027, conformément aux dispositions des articles R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique, pouvant être renouvelé jusqu'à trois fois, pour atteindre 4 années scolaires au total.

Nature et étendue des prestations :
La prestation s'inscrit dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) du Bassin de l'Or (2026-2032).
L'axe 1 du PAPI « Amélioration de la connaissance et de la prise de conscience du risque » vise à renforcer la conscience et la culture du risque sur son territoire. La sensibilisation scolaire aux risques d'inondation fait l'objet de l'action 1.2 de ce programme.

La prestation prévoit la réalisation d'animations pédagogiques dans les établissements scolaires du bassin versant de l'Or, afin de sensibiliser les scolaires aux risques d'inondations encourus sur le territoire. Les risques abordés concerneront les phénomènes de débordement des cours d'eau tout autant que la submersion marine, la montée de l'étang de l'Or ou le ruissellement.

Le contenu de la prestation concerne :

La réalisation d'animations pédagogiques dans les établissements scolaires du périmètre du Syndicat du Bassin de l'Or (Symbo) afin de sensibiliser les enfants au risque inondation et aux milieux aquatiques, pour l'année scolaire 2026-2027 et pourra être renouvelé 3 fois pour atteindre une période totale de 4 années scolaires.
Les prestations concernent les établissements scolaires des communes du bassin versant de l'Or : écoles élémentaires, collèges et lycées. Les niveaux concernés sont précisés pour chaque intervention.

Objectifs quantitatifs :

Les prestations portent sur cinq modalités d'intervention, dont trois nouvelles. La première année est consacrée aux deux animations existantes et à la création des supports nécessaires aux nouvelles animations.
À compter de la mise à disposition de ces supports, les cinq modalités d'intervention pourront être proposées aux établissements scolaires. Le volume total est estimé, à terme, à environ 150 animations par année scolaire, sans constituer un engagement de commande. La répartition prévisionnelle par type d'animation figure au bordereau des prix et/ou au détail quantitatif estimatif.

Nomenclature communautaire (CPV) :

Classification principale : **92331210-5** – Services d'animation pour enfants
Classification secondaire : 92000000-1 - Services récréatifs, culturels et sportifs

Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques - Code NUTS : FRJ13 - Hérault

Prestation divisée en tranches : non

Des variantes seront-elles prises en compte : non

Prestations Supplémentaires Eventuelles : non

Durée de l'accord-cadre :
L'accord-cadre prend effet à compter de sa notification jusqu'au 31 juillet 2027. Il est reconductible tacitement trois fois, pour des périodes successives de douze mois allant du 1er août au 31 juillet. Son terme ultime est fixé au 31 juillet 2030.
Le pouvoir adjudicateur peut décider de ne pas reconduire l'accord-cadre. Il en informe le titulaire au moins trois mois avant la fin de la période en cours. Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction.

Montant mini et maxi :
L'accord-cadre est conclu sans montant minimum pour l'ensemble des prestations, y compris la conception, la création et la fourniture des supports pédagogiques. Aucune quantité minimale n'est garantie. Toute prestation est exécutée sur la base d'un bon de commande régulièrement notifié par le SYMBO, dans la limite du maximum applicable à la période concernée.

Les montants maximums de commandes sont les suivants :

Période	Montant maximum
2026/2027	100 000 €
2027/2028	100 000 €
2028/2029	100 000 €
2029/2030	100 000 €
Total :	***400 000 € TTC***

Marché financé par des fonds de l'Union européenne : NON

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

Cautionnement et garanties exigées :
Sans objet

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :
Fonds propres ou subventions. Le délai global de paiement est de 30 jours.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché :
En cas de réponse en groupement, le SYMBO recommande la forme du groupement conjoint avec mandataire solidaire. Cette recommandation est facultative : aucune forme particulière n'est imposée pour la présentation de l'offre ni après l'attribution. Le choix d'une autre forme de groupement n'entraîne ni rejet ni désavantage dans l'analyse des candidatures et des offres.

Unité monétaire utilisée : l'euro

Langue : Français

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- **Valeur technique de l'offre : 65 %**
 1) qualité technique de la note méthodologique : 30%
 2) profil et organisation de l'équipe dédiée à la réalisation de la prestation : 25%
 3) moyens matériels et supports pédagogiques : 10%

- **Prix des prestations : 30 %**

- **Performance environnementale de l'exécution du marché : 5 %**

Mode de passation : Procédure adaptée pour services spécifiques (CCP, art. R. 2123-1, 3°)

CONDITIONS DE DELAI

Date limite de remise des offres : **vendredi 27 novembre 2026 à 12h00.**

Délai minimum de validité des offres : 120 jours

CONDITIONS ET ADRESSE DE REMISE DES OFFRES

Les entreprises doivent remettre leur offre de façon dématérialisée à l'adresse suivante :

http://www.midilibre-marchespublics.com

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées auparavant pour les réponses sur support papier. **Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.**

RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le présent avis d'appel public à la concurrence est diffusé sur le site Internet du Symbo [http://www.etang-de-l-or.com/marches_emplois.htm] et sur http://www.midilibre-marchespublics.com .

Le dossier de consultation des opérateurs économiques est téléchargeable gratuitement par voie électronique via la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante :

http://www.midilibre-marchespublics.com

Le site est libre d'accès. Les soumissionnaires ont la possibilité d'y consulter le présent AAPC, de retirer le DCE dans son intégralité. Aucune demande de dossier sur support physique papier n'est autorisée.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite via la plateforme AWS à l'adresse :

http://www.midilibre-marchespublics.com

Une réponse sera alors adressée, toujours via la plateforme AWS, à toutes les entreprises qui se seront identifiées lors du retrait du DCE, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

PROCEDURE DE RECOURS

Tribunal administratif de Montpellier 6 rue Pitot 34063 MONTPELLIER
Tél : +33 467548100 Fax: +33 467547410
e-mail:greffe.tamontpellier@juradm.fr

En cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence : avant la conclusion du marché (Référé précontractuel, article L.551-1 CJA), et après la conclusion du marché (référé contractuel articles L.551-13 à L.551-23 CJA). Recours en contestation de la validité du contrat, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (jurisprudence Tropic Travaux). Recours pour excès de pouvoir (article R.421-1 et suivants CJA) dans un délai de deux mois à compter de la notification du marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication

29/10/2026